

FORFAIT

L'utilisation à usage privé des chants du fonds est autorisée à tous les forfaitaires payant annuellement un forfait.

UTILISATION HABITUELLE

■ Communautés religieuses et chorales : **3 € par membre**

■ Paroisses :

NB DE PRATIQUANTS	SOMME DEMANDÉE
moins de 100	25 €
de 100 à 150	50 €
de 150 à 200	75 €
de 200 à 250	100 €
de 250 à 300	125 €
de 300 à 350	150 €
de 350 à 400	175 €
de 400 à 450	200 €
de 450 à 1 000	250 €
de 1 000 à 1 500	300 €
de 1 500 à 2 000	400 €
de 2 000 à 2 500	500 €
de 2 500 à 3 000	600 €
de 3 000 à 4 000	700 €
plus de 4 000	1000 €

UTILISATIONS EXCEPTIONNELLES

Un forfait ponctuel est indiqué cas par cas par le SÉCLI.

Le SÉCLI

Abbaye Sainte Scholastique, 81 110 DOURGNE
Tél. : 05 63 50 10 38 – Fax : 05 63 73 41 65
e-mail : secli@secli.cef.fr – site : http://secli.cef.fr

LISTE DES ÉDITEURS MEMBRES DU SÉCLI

A.M.E.

Cté du Chemin Neuf
10, rue Henri IV
69287 LYON Cedex 02
ame@chemin-neuf.org

ADF - BAYARD MUSIQUE

FONDS : ADF, AIR LIBRE, BAYARD, LE TRIFORIUM, STUDIO SM, SYLVANES
23 rue de la Houssaye
49410 SAINT-LAURENT DU MOTTAY
contact@adf-bayardmusique.com

AUVIDIS

FONDS : AUVIDIS, FLEURUS
148, rue du Faubourg
Poissonnière
75010 PARIS
emoulette@naive.fr

BEATITUDES MUSIQUE

Maria multimédia
Domaine de Burtin
41600 NOUAN LE FUZELIER
timothee@mariamultimedia.com

CÆCILIA

16 rue Brulée
67081 STRASBOURG CEDEX
contact@union-sainte-cecile.org

CHRISTAL MUSIC

27, avenue Marcel David
94600 CHOISY-LE-ROI
cristal.music@wanadoo.fr

DESCLEE DE BROUWER

FONDS : LE SENEVE (DDB), LETHIELLEUX (DDB)
10, rue Mercœur
75011 PARIS
mlarive@ddbditions.com

ÉDITIONS DE L'EMMANUEL

89 boulevard Blanqui
75013 PARIS
jpmerle@emmanuel.info

ÉDITIONS LAUDEM

1071 rue de la Cathédrale
H3B 2V4 - MONTRÉAL (QC)
CANADA
editions@laudem.org

ÉDITIONS DU CARMEL

33, avenue Jean Rieux
31500 TOULOUSE
editions.carmel@wanadoo.fr

EUROPART

Abbaye Saint-Martin
86240 LIGUGÉ
europart-eurl@abbaye-liguge.com

GROUPE FLEURUS-MAME

FONDS : FLEURUS-MAME, MAME (DESCLEE), MAME (LE CHALET)
15-27, rue Moussorgski
75895 PARIS cedex 18
g.arnaud@fleuruseditions.com

JUBILUS VOIX NOUVELLES ÉDITIONS

58, rue du Maréchal Joffre
85000 LA ROCHE-SUR-YON
paul07@wanadoo.fr

KINNOR

Abbaye N.-D. de Boscodon
05200 CROTS
kinnor@wanadoo.fr

L'ALPHA L'OMEGA

16-18 av. Winston Churchill
25000 BESANÇON
lalpha.omega@orange.fr

LE CERF

24 rue des Tanneries
75013 PARIS
compta@editionsducerf.fr

LE SEUIL

25 boulevard Romain Rolland
CS21418
75993 PARIS Cedex 14
elsa.rosenberger@seuil.com

NOVALIS

4475 rue Frontenac
H2H 2S2 - MONTREAL (QC)
CANADA
info@novalis-inc.com

SCHOLA CANTORUM

Case Postale 156
CH 2114 FLEURIER - SUISSE
schola@systco.com

SODEC

Abbaye d'En Calcat
81110 DOURGNE
livreheures@encalcat.com

SNPLS

58 avenue de Breteuil
75007 PARIS
cnpl@cef.fr

Le SÉCLI

Secrétariat des Éditeurs de Chants pour la Liturgie

Le SÉCLI est un groupement (GIE) qui rassemble les principaux éditeurs de chants pour la célébration liturgique, la catéchèse et l'éducation chrétienne.

Fonctions du SÉCLI ?

- Constituer et gérer le « fonds SÉCLI ».
- Gérer les droits de reproduction graphique à usage privé en :
 - collectant un « forfait annuel » auprès des paroisses, des communautés religieuses et d'autres groupes (chorales, aumôneries...)
 - répartissant les sommes collectées en trois parts : 40 % pour les éditeurs et 60 % pour les auteurs et les compositeurs
- Gérer les droits de reproduction graphique à usage commercial (revues, manuels paroissiaux...) en :
 - encaissant les droits de reproduction dus par l'éditeur tiers,
 - répartissant les sommes collectées.
- Subventionner la formation des auteurs et des compositeurs.

Qui sont les membres du SÉCLI ?

MEMBRES ACTIFS

- Des membres de droits :
 - SNPLS 58 Avenue de Breteuil 75007 PARIS
 - CFC Abbaye de La Trappe 61380 SOLIGNY LA TRAPPE
- Des éditeurs :
cf. liste des éditeurs membres en dernière page.

MEMBRES ASSOCIÉS

- Membres associés représentant les services d'Église :
 - un représentant du Service National de la Catéchèse et du Catéchuménat (SNCC),
 - un représentant du Secrétariat Général de l'Épiscopat,
 - un représentant de la CEFTL.
- Membres associés représentant les auteurs et compositeurs.



ADMISSION DES FICHES AU FONDS SÉCLI

Lorsqu'un éditeur veut déposer un chant au fonds SÉCLI, il l'envoie au SÉCLI avec obligatoirement la mention de l'utilisation de ce chant. Le SÉCLI le transmet au secteur musical du SNPLS qui l'étudie, et avant de prendre sa décision, peut demander des corrections à l'éditeur.

Trois cas peuvent se présenter :

■ **1^{re} possibilité** : ce chant est un chant « rituel » convenant pour les célébrations

liturgiques, il reçoit alors une « cote liturgique » telle que définie ci-après, accompagnée du N° d'ordre du SÉCLI,

■ **2^e possibilité** : ce chant est un chant de « Dévotion », il reçoit la cote « DEV » accompagnée du N° d'ordre du SÉCLI,

■ **3^e possibilité** : ce chant est un chant pour la catéchèse et l'éducation chrétienne en général, il reçoit la cote « EDIT » accompagnée du N° d'ordre du SÉCLI.

CÔTES

LETRES DES RITES

A	Chants d'entrée	Y	Chants de louange – bénédictions processions – litanies
AL	Ordinaire de la messe (texte liturgique)		
B	Offertoire	Z	Psaumes – cantiques bibliques textes non officiels ; par exemple Pour le psaume 24 : cote Z 24 Pour le cantique de l'Ancien Testament 4 de BJ : cote Z (AT) 4 Pour un cantique du Nouveau Testament : Z (NT) 8
C	Ordinaire de la messe (texte non liturgique)		
D	Communion - Unité		
P	Hymnes		
T	Envoi		
U	Acclamations – Refrains de prières litaniques ou de prières universelles – Antiennes	ZL	Psaumes – cantiques bibliques textes officiels et textes de la liturgie des heures ; par exemple : Pour le psaume 24 : cote ZL 24 Pour le cantique de l'Ancien Testament 4 : cote ZL (AT) 4 Pour le cantique du Nouveau Testament 8 : cote ZL (NT) 8
X	Chants de la parole (cantilènes – tropaires – répons – séquences – chants de méditation sur un texte biblique)		
XL	Chants d'un texte officiel de l'Écriture (d'évangile par ex.)		

NORMES : Les lettres des temps ou des thèmes peuvent être combinées avec les lettres des rites, mais la lettre des temps et des thèmes est toujours mise en premier. (par ex. : GA pour un chant d'entrée pour le carême, et non pas AG). La lettre L n'a pas d'affectation propre et ne se trouve jamais seule, mais elle est rajoutée à une autre lettre pour indiquer que le chant est fait sur un texte officiel de la liturgie. La lettre Q n'est pas utilisée.

CATALOGUE DES FICHES DU FONDS

Le catalogue est téléchargeable gratuitement sur le site du SÉCLI.

FICHES À L'UNITÉ

À condition de faire partie d'une communauté qui verse son forfait annuel au SÉCLI, vous pouvez commander des fiches à l'unité, soit :

■ par correspondance : **1,50 € par fiche + 4 € pour les frais de gestion.**

■ par internet : **2 € par fiche.**

LETRES DES TEMPS OU DES THÈMES

E	Avent
F	Noël
G	Carême
H	Passion
I	Pâques et temps pascal
J	Ascension
K	Pentecôte - Église
M	Mystère de Dieu - Trinité
N	Sacrements de l'initiation chrétienne (Baptême – Confirmation – Eucharistie)
O	Sacrements de l'engagement (Mariage, Ordination, Consécration religieuse)
R	Sacrements de la route (Réconciliation - Onction des malades)
S	Défunts
V	Vierge Marie
W	Saints

TEXTE SEUL

IL EST INDISPENSABLE DE SE RAPPELER QUE :

■ L'objet du SÉCLI est la gestion des droits de reproduction graphique des fiches de chants déposées par les divers éditeurs membres.

■ Pour faciliter l'utilisation, les paroisses sont autorisées, sous réserve de payer un forfait annuel, de reproduire les dites fiches (texte et/ou musique). Ce forfait ne prévoit pas la mise à disposition gratuite de l'œuvre. Pour l'obtenir,

- soit il faut l'acheter au SÉCLI,
- soit se procurer un livret en librairie,
- soit télécharger un pdf sur un site possédant, de la part des éditeurs, les autorisations de diffusion.

ACCÈS AU TEXTE SEUL

LES FORFAITAIRES, A JOUR DANS LE RÈGLEMENT DE LEUR FORFAIT, ont l'**accès gratuit** à la bibliothèque numérique des textes des œuvres du fonds SÉCLI. L'accès est possible moyennant un login et un mot de passe. Une demande, par internet, doit être faite auprès du SÉCLI.